

Département de la Meuse  
Arrondissement de Verdun  
Canton de Charny

## **Commune de CHAMPNEUVILLE**

### **Séance du Conseil Municipal**

**L'an deux mille huit, le 21 mars**, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Champneuville, Meuse, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 09 mars et du 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

- 1 – Monsieur Daniel DUBAUX
- 2 – Monsieur Daniel LEFORT
- 3 – Monsieur Jean-Marc LANHER
- 4 – Monsieur François URVOY
- 5 – Monsieur Nicolas HERTKORN
- 6 – Madame Valérie CROISSANT
- 7 – Monsieur Pascal FAIRISE
- 8 – Monsieur Jérôme GROSSE
- 9 – Madame Cathy CHAPLET
- 10 – Monsieur Régis VAUTRIN
- 11 – Madame Andrée RENAUX

Etaient absents : \_\_\_0\_

#### **ELECTION DU MAIRE**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : **Monsieur Daniel LEFORT**                      **onze**                      **11 voix**

Monsieur Daniel LEFORT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

**Monsieur Daniel DUBAUX**                      **onze**                      **11 voix**

Monsieur Daniel DUBAUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

## **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

**Madame Valérie CROISSANT**                      **onze**                      **11 voix**

Madame Valérie CROISSANT ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

## **ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur François URVOY                      cinq                      5 voix

Madame Cathy CHAPLET                      cinq                      5 voix

### **DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

**Monsieur François URVOY**                      **six**                      **6 voix**

Madame Cathy CHAPLET                      quatre                      4 voix

Monsieur François URVOY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Puis il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Cathy CHAPLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptée.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT aux délibérations suivantes :

## **Objet de la délibération N°1 : délégués de la Commune à l'Association Foncière de Remembrement de Champneuville**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, confirme que les représentants de la commune à l'AFR n'ont pas été modifiés et sont les suivants :

Mr Pascal FAIRISE, Mr Jean-Marc LANHER, Mr Daniel DUBAUX et Mr François URVOY

## **Objet de la délibération N°2 : délégués du Conseil Municipal au Conseil de la Communauté de Communes de Charny**

Le Maire a rappelé que l'article L 163-6 précise que les délégués du Conseil Municipal au Conseil Communautaire sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ; si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Après ce rappel, le Maire demande aux candidats de se déclarer.

Le premier tour de scrutin donne pour :

### **Titulaire**

Mr Daniel LEFORT

Voix pour : 11

Abstention : 0

### **Titulaire**

Mme Valérie CROISSANT

Voix pour : 11

Abstention : 0

### **Suppléante**

Mme Cathy CHAPLET

Voix pour : 11

Abstention : 0

Monsieur Daniel LEFORT, Valérie CROISSANT (titulaires) et Cathy CHAPLET (suppléants) ayant obtenu la majorité absolue dès le 1<sup>er</sup> tour, ils représenteront donc le Conseil Municipal au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Charny

## **Objet de la délibération N°3: délégués de la Commune au Syndicat d'électrification du Nord Meusien**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne comme suit les délégués de la Commune au Syndicat d'électrification du Nord Meusien :

### **Membres Titulaires**

Mr François URVOY

Mr Fabrice BEAUMET

### **Membres Suppléants**

Mr Nicolas HERTKORN

Madame Andrée RENAUX

## **Objet de la délibération N°4 : délégués de la Commune au Syndicat des Eaux du Breuil**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, à l'exception des intéressés (ées) qui s'abstiennent quand ils (elles) sont eux mêmes (elles-mêmes) concernés (ées), le Conseil Municipal désigne comme suit les délégués de la Commune au Syndicat des Eaux du Breuil :

### **Membres Titulaires**

Mr Régis VAUTRIN, Mr Nicolas HERTKORN, Mr Pascal FAIRISE

Mr François URVOY, Mr Daniel LEFORT, Maire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de ces délibérations ont été affichés à la Mairie le 21 mars 2008, que la convocation du Conseil avait été faite le 17 mars 2008, que le nombre des membres en exercice est de 11.